

**A R R E T E**

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/08/2024  
Publication : 08/08/2024

N° 2024/443

---

**Objet : Délégation temporaire de fonctions du Maire à Monsieur Vassindou CISSE, 5<sup>ème</sup> Adjoint au Maire de la Ville de Bagnolet.**

---

Le Maire

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2122-18, L.2122-22 et L.2122-23,

**Vu** le procès-verbal du 03 juillet 2020 de l'élection du Maire et de ses adjoints,

**Vu** la délibération n°200703 01 du 03 juillet 2020 fixant le nombre des adjoints au Maire,

**Vu** la délibération n°20070905 du conseil municipal en date du 09 juillet 2020 portant délégation de compétences du conseil municipal au Maire au titre l'article L2122-22,

**Vu** la délibération n°23070602 du 6 juillet 2023 portant délégation d'attribution du conseil municipal au Maire en application de l'article L.2122 du CGCT concernant les mandats spéciaux,

**Vu** l'arrêté n° 2023/264 du 10 mai 2023 portant délégation de fonctions et de signature du Maire à Monsieur Vassindou CISSE, 5<sup>ème</sup> Adjoint au Maire de la Ville de Bagnolet,

**Considérant** qu'il y a lieu d'assurer le bon fonctionnement des services municipaux en l'absence du Maire,

**A R R E T E**

**Article 1** : Monsieur Vassindou CISSE, 5<sup>ème</sup> Adjoint au Maire, remplacera Monsieur le Maire dans la plénitude de ses fonctions pour la période allant **du 09 au 26 août 2024**.

**Article 2** : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis, notifié à l'intéressé et dont ampliation sera remise à Madame le comptable public de Montreuil et à Monsieur le Procureur de la République. Il sera inscrit au registre des arrêtés de la mairie et publié sur le site internet de la ville.

**Article 3** : Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale compétente et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montreuil dans les deux mois suivant sa publication.

Fait à Bagnolet le 07 août 2024

Le Maire

Tony DI MARTINO

